

**PROCURATION POUR DECLARATION DE VOS LOGEMENTS
AU SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS « BIENS IMMOBILIERS »**

(Merci de remplir toutes les lignes et de signer)

Je soussigné (e) :

Déclarant 1

Nom Prénom : _____

Date de naissance : _____

Commune de naissance : _____

Déclarant 2

Nom Prénom : _____

Date de naissance : _____

Commune de naissance : _____

Codes Impôts.gouv.fr : (Pour les couples les deux espaces sont obligatoires)*prix de la prestation de création de l'espace impôts manquant chez CALM : 23€

Numéro fiscal : _____

Mot de passe : _____

Numéro fiscal : _____

Mot de passe : _____

Donne délégation à :

Caroline HUTIN et Michel LE BRECH agissant au nom de l'entreprise S.A.S. C.A.L.M. Cabinet Administratif Lacs et Mont d'Or – 4 rue beau site 25160 Montperreux – 06.45.01.92.59. – <http://www/calm-bfc.com>
Pour effectuer en mes lieux et place toutes les démarches administratives suivantes :

Déclarations des propriétés : principale, secondaire et locative

Nombre de biens immobiliers au total dont vous êtes propriétaire : _____

SI plusieurs biens : Merci de remplir le tableau ci-joint pour les autres biens.

Pour chaque logement informations requises :

Adresse du logement : _____ Code postal : _____ Ville : _____

Occupation du bien : Résidence principale Résidence secondaire

Bien non occupé Occupé à titre gratuit Loué

Type de locations : Non-meublé Meublée Saisonnière

Logement social Loi 1948 Professionnel

Si meublé, numéro de siret : OUI

NON *prix de la prestation de création du siret en meublé micro chez CALM : 56€, autres prestations sur demande.

Si numéro de SIRET merci de l'indiquer :

Loyer sans les charges : _____

Logement avec loyer plafonné : Oui Non

(Pinel, Cenci-Boulevard, HLM...)

Superficie habitable en m² : _____

Nombre de pièces : (Chambres, salons et salle à manger) :

- de plus de 9m² mais moins de 30m² _____

- de plus de 30m² _____



LOCATAIRES

Date du bail	Nom	Prénoms	Date de naissance	Commune de Naissance
Du _____ Au _____				
Du _____ Au _____ _____				
Du _____ Au _____ _____				

Le représentant de S.A.S. C.A.L.M. s'engage par la présente signature à :

- N'utiliser les données de son client que pour des fonctions pour lesquelles il à procuration.
- Informer son client des démarches effectuées et des résultats attendus.

Le mandants s'engage à régler la prestation à la commande :

- 56€ par nouveau bien inscrit X _____ bien = _____ €
- 23€ par bien modifié X _____ biens = _____ €

Fait à _____ le _____

Signature des mandants :

Le mandant devra joindre une pièce d'identité à cette procuration

Signature du mandataire :

Le mandataire dûment désigné par le présent mandat devra présenter une pièce d'identité



https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A16336

Propriétés immobilières

Nouvelle obligation de déclaration pour les propriétaires d'un bien immobilier en 2023

Publié le 20 janvier 2023 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)



Tous les propriétaires sont soumis à une nouvelle obligation déclarative en 2023. À partir du 1^{er} janvier et jusqu'au 30 juin 2023 inclus, tous les propriétaires de biens immobiliers à usage d'habitation, particuliers et entreprises, doivent déclarer l'occupation de leurs logements sur l'espace « Gérer mes biens immobiliers » du site impots.gouv.fr. Les explications avec Service-Public.fr.

La taxe d'habitation est supprimée pour les résidences principales à partir de 2023. Afin de déterminer précisément les propriétaires encore redevables de la taxe d'habitation (résidence secondaire, logement locatif) ou de la taxe sur les logements vacants, la Direction générale des finances publiques (DGFIP) demande à tous les propriétaires d'une résidence principale, secondaire ou d'un logement loué, d'effectuer une déclaration supplémentaire à l'administration fiscale avant le 1^{er} juillet 2023. Cette nouvelle déclaration d'occupation des logements à effectuer par les propriétaires est prévue par la loi de finances pour 2020.

D'après la DGFIP, 34 millions de propriétaires sont concernés pour 73 millions de locaux à usage d'habitation en France.

Qui est concerné ?

Cette obligation déclarative concerne tous les propriétaires, particuliers et entreprises, de biens immobiliers à usage d'habitation :

- propriétaires privés ;
- particuliers ;
- sociétés civiles immobilières (SCI).

Comment effectuer la déclaration de ses biens immobiliers ?

Tous les propriétaires, particuliers ou personnes morales, d'une résidence principale, secondaire, d'un bien locatif ou vacant, doivent pour chacun de ses locaux indiquer à quel titre il les occupe et, s'il ne les occupe pas eux-mêmes, déclarer l'identité des occupants et la période d'occupation à compter du 1^{er} janvier 2023.

Cette déclaration est à réaliser en ligne, sur le service en ligne « Gérer mes biens immobiliers », à partir de votre espace personnel ou professionnel du site impots.gouv.fr respectivement avant le 1^{er} juillet 2023.

Pour ce faire, connectez-vous à votre espace personnel ou professionnel sur le site impots.gouv.fr avec votre numéro fiscal et votre mot de passe et allez dans l'onglet « Biens immobiliers » pour effectuer pour chacun de vos biens une déclaration d'occupation (résidence principale, résidence secondaire, local loué, local occupé à titre gratuit, local occupé et de louer nouveau (locataire)).

Consultez les [informations qui sont à déclarer](#) via le nouveau service en ligne « Gérer mes biens immobiliers ».

Pour faciliter cette nouvelle démarche déclarative, les données d'occupation concernées des services fiscaux seront pré-affichées.

Par la suite, seul un changement de situation nécessitera une nouvelle déclaration.

➡ **À savoir :** En cas de non-déclaration, d'erreur, d'omission ou de déclaration incomplète, une amende d'un montant forfaitaire de 150 € par local pourra être appliquée.

PRÉSENTATION DU SERVICE



➡ Découvrez le service en vidéo

BIENS IMMOBILIERS

Consulter vos biens immobiliers.

Accéder



PROPRIETAIRES

UN NOUVELLE OBLIGATION DECLARATIVE AVANT LE 30 JUIN SINON AMENDE DE 150€/ BIEN

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A16336>

PROPRIETAIRES

UNE NOUVELLE PRESTATION CALM

<http://www.calm-bfc.com>



Cabinet Administratif Lacs et Mont d'Or

56€ LA PREMIERE DECLARATION DU BIEN

23€ LE CHANGEMENT DE LOCATAIRE OU DE SITUATION - GRATUIT POUR LES ABONNÉS AVEC REVENUS FONCIERS

RENVOYEZ CETTE FICHE AVEC LA PIECE D'IDENTITÉ À SECRETARIAT@CALM-BFC.COM



Cabinet Administratif Lacs et Mont d'Or

Si plusieurs logements

Adresse du logement				
Occupation du bien - Résidence principale - Résidence secondaire - Bien non occupé - Occupé à titre gratuit - Loué				
Type du bien - Non meublé/ Meublé - Saisonnière - Logement social/ Loi 1948 - Professionnel				
Loyer mensuel Loyer plafonné	_____ <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	_____ <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	_____ <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	_____ <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Superficie habitable Nombre de pièce	_____ 9m ² < _____ < 30m ² 30m ² < _____	_____ 9m ² < _____ < 30m ² 30m ² < _____	_____ 9m ² < _____ < 30m ² 30m ² < _____	_____ 9m ² < _____ < 30m ² 30m ² < _____
Date du bail	Du _____ au _____	Du _____ au _____	Du _____ au _____	Du _____ au _____
Nom et Prénoms des locataires Date de naissances Commune de naissance				

